

# Université Blaise Pascal

Élection des représentants des personnels de Bibliothèques  
à la Commission Paritaire d'Établissement - CPE

**Le 2 avril 2015**

**Votez Snasub-FSU FNEC FP-FO**

***Voter SNASUB-FSU – FNEC FP-FO, c'est choisir des élu(e)s qui défendent la transparence et l'égalité de traitement des personnels !***

Avec la LRU puis la loi ESR, la gestion nationale des carrières et l'égalité de traitement sont de plus en plus remis en cause. Chaque président, chaque directeur de service essaie d'accroître un peu plus sa main-mise sur la carrière des agents en faisant des Commissions Paritaires d'Établissement l'outil de « sélection » des dossiers pour les avancements et promotions au mérite, les mutations sur profils, bref l'inégalité de traitement et le clientélisme.

**Les CPE ont une grande importance.** Elles ont à étudier les dossiers individuels des agents concernant leur évolution de carrière (tableau d'avancement, listes d'aptitude, mutations, temps partiel, détachements, etc.) avant de les transmettre aux CAP nationales qui sont les instances où les élus pourront véritablement comparer l'ensemble des situations.

Contrairement aux CAP qui siègent pas corps, les CPE réunissent tous les élus d'une même filière ce qui aboutit à une surreprésentation de la hiérarchie, les catégories A jugeant les dossiers des B et C quand l'inverse n'est pas possible.

Pour nous, les élus de catégorie A n'ont pas à s'inscrire dans des problématiques d'encadrement et les choix des équipes de direction auxquelles ils peuvent être associés ; en matière de gestion des carrières, ce sont les déterminants individuels, objectifs, qui seuls prévalent.

Les syndicats Snasub-FSU et FNEC FP-FO de l'UBP ont décidé de s'unir une nouvelle fois pour s'opposer à ces dérives, pour des équipes d'élus renouvelées et **en s'engageant fermement sur les 4 points suivants pour plus de transparence et l'égalité de traitement :**

- Parce qu'il est difficile pour les élus de CPE de juger des dossiers de collègues de leur établissement, de leur service parfois, nous défendons la mise en place de critères objectifs, quantifiables (si possibles transposables en barèmes). Lors des propositions pour les listes d'aptitude, les tableaux d'avancement, c'est le critère de l'ancienneté dans le grade puis le corps qui doit prévaloir en premier lieu ;
- Pour limiter le poids et la sur-représentation de la hiérarchie, nous demanderons que l'ensemble des élus se rangent sur l'avis des représentants du corps des agents dont le dossier est étudié;
- Parce que nous défendons l'égalité de traitement et les prérogatives des CAP nationales, nous demanderons à ce que l'ensemble des dossiers soient transmis lors des tableaux d'avancement ou listes d'aptitudes. Le 1er choix d'une CPE ne sera pas nécessairement celui d'une CAP et il faut permettre aux collègues placés ensuite de voir leur dossier étudié.
- Nous nous opposerons à toute mise en place de tri des agents demandant leur mutation à l'UBP. Non au profilage des postes et au droit de veto des présidents. Seules les CAP nationales, qui connaissent tous les dossiers, doivent continuer à décider des mutations, sur la base de critères les plus objectifs possibles, en particulier familiaux ou médicaux.

## ***Des barèmes pour plus d'égalité et de transparence.***

Parce que nos syndicats sont largement majoritaires en CAP nationales chez les Magasiniers, BAS et Bibliothécaires, nous serons les relais efficaces de vos dossiers auprès des élus nationaux. **Nous savons mieux que quiconque** les critères défendus prioritairement par nos représentants en CAPN.

Pour s'opposer au clientélisme et à l'arbitraire, nous revendiquons pour chaque opération de gestion de carrière, l'utilisation **d'un barème** fondé sur des **critères objectifs, connus par tous, transparents, permettant une cohérence des choix d'une année sur l'autre.**

Les élus du Snasub-FSU et de la FNEC FP-FO ne siégeront pas pour défendre leurs intérêts personnels ou ceux de leurs adhérents mais pour **défendre l'égalité de traitement** entre tous les agents et aussi **assurer un contrôle vigilant** sur la régularité et la transparence des opérations de gestion de nos carrières par l'administration.

Nous continuerons d'agir en totale indépendance à l'égard de l'administration.

**Compte tenu du décalage énorme entre le nombre d'ayants-droit et celui des bénéficiaires effectifs, nous considérons que seuls des critères objectifs et transparents permettent d'éviter le clientélisme ou le favoritisme qui se cache derrière le mot de « mérite », levier de la mise en concurrence des personnels**

## ***Nos élus se battent pour :***

- Assurer la défense individuelle et collective des personnels
- Défendre l'égalité de traitement des collègues
- Informer les collègues avant et après les réunions des commissions paritaires
- Respecter la confidentialité des renseignements personnels
- Défendre des revendications collectives exprimées au plan national : non à la mise en place du nouveau régime indemnitaire (le RIFSEEP), outil d'individualisation des rémunérations et de mise en concurrence des agents ; pour la résorption de la précarité ; créations d'emplois statutaires ; défense des statuts de la fonction publique ; réduction d'ancienneté égale pour tous, évolution de carrière satisfaisante pour tous et revalorisation du point d'indice, etc.

Les représentants que vous élirez bénéficieront d'un réseau d'élus largement majoritaires en CAPN et CPE pour vous aider à faire valoir vos droits individuels et collectifs, pour vous conseiller, pour mieux vous informer.

## **Le 2 avril, votez et faites voter pour les candidats des listes SNASUB-FSU FNEC FP-FO**

SNASUB-FSU : Syndicat National de l'Administration Scolaire et Universitaire et des Bibliothèques-Fédération Syndicale Unitaire

FNEC-FP-FO : Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle -Force Ouvrière

Sans rature ni surcharge

**Attention ! Cette profession de foi n'est pas un bulletin de vote.**